

UN REFERENDUM QUI DIVISE LE SENEGAL

INTERVIEW AVEC NDONGO SYLLA



Dimanche 20 mars 2016, les électeurs sénégalais sont appelés aux urnes pour accepter ou rejeter un projet de réforme constitutionnelle proposé par Macky Sall, Président de la République. Dans cette interview, Dr Ndongo Samba Sylla, chargé du programme « Jeunesse et Politique » au bureau régional de la Rosa-Luxemburg-Stiftung à Dakar commente le projet de réforme constitutionnelle.

Quels sont les points importants de la réforme constitutionnelle ?

Quinze propositions d'amendement à la constitution du Sénégal sont soumises au référendum. En dehors de la question de la modification de la durée du mandat présidentiel applicable au mandat en cours du Président de la République, qui fait polémique, les autres propositions concernent le statut de l'opposition et de son chef, la mise en place d'un Haut Conseil des Collectivités Territoriales et l'introduction de nouveaux droits pour les citoyens, notamment en ce qui concerne la question foncière.

A votre avis, peut-on dire que ces propositions constituent d'une avancée démocratique ?

En fait les propositions sont trop vagues. Ce sont des déclarations de principes qui n'ont pas donné lieu à des débats. Concrètement on ne sait pas comment ces propositions vont être mises en œuvre. Il est donc difficile de se prononcer sur leur intérêt. Le Président Macky Sall a simplement repris certains points de la « Charte de la gouvernance démocratique » de 2012 qui avait été écrite suite à une large consultation nationale. Mais aujourd'hui, les personnes impliquées dans la rédaction de cette charte se retrouvent dans le camp du non au référendum.

Comment expliquez-vous que la durée du mandat présidentiel fasse autant polémique ?

Que la durée du mandat présidentiel soit de 5 ou 7 ans n'a pas d'importance pour la vie de la majorité des Sénégalais. C'est une question qui intéresse seulement les partis politiques.

En revanche la question morale, elle, interpelle beaucoup de monde. Macky Sall s'est dédit. Au cours de la campagne électorale de 2012 dont il sort vainqueur, il avait promis de réduire le mandat présidentiel et de l'appliquer dès son premier mandat. Il est revenu sur cette promesse. Or les Sénégalais attendaient beaucoup de lui. Il est né après l'indépendance et il représentait un espoir de rupture.



Odile Jolys

Qui sont les partisans du non au référendum ?

Le front du non est hétéroclite. On y trouve des représentants de la société civile, comme le collectif « Y'en a marre » qui avait soutenu Macky Sall et qui considère que la parole du Président devrait être sacrée. Or ce dernier est revenu sur une promesse. Il y a aussi les partis d'opposition pour qui c'est l'occasion de rebondir, de faire parler de soi avant les élections législatives de 2017. En surfant sur la vague du non, ils se voient déjà gagner ces élections et imposer à Macky Sall une cohabitation. Ce serait une nouveauté pour le Sénégal.

Et puis, il y a des partis politiques qui se divisent sur la question. Prenons l'exemple du parti socialiste : l'ancienne garde approuve la réforme constitutionnelle, alors que les personnalités émergentes de ce parti s'y opposent. C'est le cas de Khalifa Sall, le maire de Dakar. Il aimerait faire bouger son parti et utilise cette question pour acquérir un profil. C'est un candidat potentiel qui peut donner du fil à retordre à Macky Sall à la prochaine élection présidentielle.

Enfin, il y a ceux qui s'opposent à la méthode. En dehors de la durée du mandat, il s'agit de questions ardues et beaucoup de constitutionnalistes pensent que la réforme de la constitution aurait dû se faire par voie parlementaire.

La population est mal informée, il y a peu de débats sur 14 des 15 points soumis au référendum. Bref, c'est la cacophonie et c'est dommage.

A quelques jours du référendum, quel est le rapport de force entre le oui et le non ?

C'est difficile à dire. En Afrique de l'Ouest, les référendums sont toujours gagnés par le Président en exercice. Mais le Sénégal est un pays qui peut surprendre ! A la fin de la campagne, le débat a changé de nature, c'est devenu pour ou contre Macky Sall. Bref, c'est le premier référendum conflictuel du Sénégal !

Quelles sont les réformes constitutionnelles que vous auriez voulu voir soumises au référendum ?

Je suis partisan de ce qu'on appelle la démocratie participative. Donc rapidement voilà ce qu'il faudrait faire : il me semble nécessaire premièrement de limiter le pouvoir du Président, notamment en lui enlevant le droit de nommer les directeurs d'agence (à la tête des entreprises publiques).

Deuxièmement, pour rendre les élections vraiment démocratiques, il faudrait pouvoir contenir le pouvoir de l'argent et des réseaux, en instaurant par exemple des commissions citoyennes qui d'une part s'assureraient de la compétence et de la moralité des candidats aux fonctions électives et qui d'autre part contrôlèrent le financement des partis politiques avant et après les élections. Idéalement, elles seraient dotées de moyens d'investigation et de la capacité de saisir la justice.

Troisièmement, le droit à l'accès à l'information devrait être garanti. Au Sénégal, on est confronté à une administration opaque dont on obtient peu d'informations.

Quatrièmement, l'obligation de déclarer son patrimoine devrait être élargie aux députés, aux maires et aux hauts-fonctionnaires et contrôlée par une commission citoyenne et non pas par un organisme dont les membres sont nommés par le Président.

Enfin l'introduction dans la constitution d'un référendum d'initiative populaire et des propositions de loi d'initiative populaire constituerait une réelle avancée.

L'interview par Odile Jolys, journaliste freelance.